



FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ÉLÈVES

Le département de l'Éducation de l'Oregon (ODE) est résolu à aider chaque élève à apprendre, grandir et s'épanouir. Pour ce faire, il souhaite obtenir des retours d'information, offrant ainsi la possibilité de lui transmettre des commentaires dans le but d'améliorer l'expérience éducative des élèves en Oregon. L'enquête SEED (Student Educational Equity Development) permettra à l'ODE de recueillir des informations sur le parcours éducatif de chaque élève. Ces informations aideront l'ODE à rassembler des ressources, à proposer un appui adapté aux districts éducatifs de l'Oregon, et à mieux allouer ces ressources là où elles sont le plus nécessaires. Les données de l'enquête SEED leur permettront également de mieux comprendre chaque contexte local et à adapter de manière stratégique leurs programmes scolaires, l'enseignement et le soutien scolaire qu'ils offrent aux élèves.

L'ENQUÊTE SEED...

- ...**Est l'opportunité d'entendre directement la voix des élèves.** Elle leur permet de parler de leur propre expérience concernant le système éducatif de l'Oregon.
- ...**Est conçue pour connaître l'opinion des élèves sur leur parcours éducatif et leur quotidien à l'école.** Les élèves sont interrogés sur leur accès aux ressources éducatives, les options d'apprentissage qui leur sont proposées, l'idée qu'ils ont de leurs performances scolaires et leur sentiment d'appartenance au système scolaire.
- ...**Est là pour répondre aux besoins de tous les élèves.** L'enquête leur est accessible de la même façon que s'agissant des autres études menées au niveau de l'État. Une enquête SEED conçue spécialement pour les élèves souffrant de troubles cognitifs importants, est également disponible.
- ..**prendra entre 10 et 20 minutes de votre temps.** L'enquête SEED est relativement brève. Elle contient des questions à choix multiples pour les élèves des grades 3 à 11 et des questions supplémentaires pour les élèves des grades 6 à 11 pour des réponses explicatives.
- ...**est confidentielle.** La confidentialité des réponses des élèves sera assurée, sauf si elles laissent entendre un risque de préjudice à l'égard d'autres élèves ou personnes. Si la réponse d'un élève apparaît comme pouvant entraîner un incident, elle devra être signalée à la direction de l'établissement afin de garantir la sécurité de tous. Hormis un tel cas, les réponses soumises individuellement par les élèves lors de l'enquête SEED ne sont pas transmises à l'établissement, et ne remontent pas non plus à l'échelon du district ou de l'État. Les réponses à l'enquête SEED sont conservées de manière sécurisée et ne peuvent être consultées que par quelques membres du personnel de l'ODE à des fins d'analyse des données et de présentation des résultats de l'enquête, qui seront publiés sans porter atteinte au principe de confidentialité.

DESCRIPTION DES DROITS

La législation de l'Oregon (ORS 329.078) exige que chaque district scolaire procède à l'enquête SEED auprès des élèves des grades 3 à 11. Les parents ou tuteurs peuvent refuser, verbalement ou par écrit, que leurs enfants y participent. Les établissements informeront les parents de ce droit au moins cinq jours avant de procéder à l'enquête SEED et de la procédure à suivre pour exprimer leur refus de participation. Les élèves peuvent également refuser d'y participer à tout moment, verbalement ou par écrit. Ils peuvent aussi refuser de répondre à certaines questions de l'enquête SEED.

CALENDRIER DE L'ENQUÊTE SEED AU NIVEAU ÉTATIQUE

L'enquête se déroulera sur l'ensemble du territoire de l'État entre les dates indiquées ci-dessous. Les districts et les établissements scolaires détermineront les jours et heures qui leur conviennent le mieux au cours de cette période.



Formulaire de participation à l'enquête SEED

Grades 3-11

02/03/2026 — 06/12/2026

MERCI DE
SCANNER CE CODE

POUR RESTER INFORMÉ

[1]Pour plus d'informations et pour consulter l'enquête SEED, visitez la page en ligne [du département de l'Éducation de l'Oregon](#) ou scannez le code QR à droite. Les directeurs des établissements et le personnel des districts scolaires pourront répondre à toutes vos questions.



DROITS DES PARENTS/TUTEURS CONCERNANT LA PARTICIPATION À L'ENQUÊTE

La législation de l'Oregon (ORS 329.078) permet aux parents ou tuteurs de refuser que leurs enfants participent à l'enquête SEED, et ce verbalement ou par écrit. Tout élève dispensé de participer à l'enquête SEED bénéficiera d'un temps d'études surveillées (ou d'une autre activité d'apprentissage) pendant que les autres élèves y prennent part.

- Si vous souhaitez que votre enfant participe à l'enquête SEED, **vous n'avez rien à faire.**
- Si vous souhaitez que votre enfant ne participe pas à l'enquête SEED, **veuillez remplir le formulaire ci-dessous.**
 - Pour aider l'établissement à planifier efficacement les choses, veuillez renvoyer ce formulaire ou contacter l'école 24 heures au moins avant le premier jour de l'enquête.

OPTION 1

Pour refuser par écrit, veuillez remplir cette section et renvoyer ce formulaire à l'établissement.

Nom de l'élève : _____

Prénom de l'élève : _____

Grade/classe de l'élève : _____

Nom de l'établissement : _____

Je comprends qu'en signant ce formulaire, je refuse que mon enfant participe à l'enquête SEED au cours de la présente année scolaire.

Signature du parent ou tuteur : _____ Date: _____

Nom et prénom du parent ou tuteur (en lettres capitales) : _____

OPTION 2



Avis annuel d'enquête SEED (Student Educational Equity Development) en Oregon



Pour refuser verbalement, veuillez appeler l'établissement ou vous y rendre en personne. Veuillez fournir les informations suivantes :

- Nom légal de l'élève (nom de famille et prénom)
- Grade de l'élève
- Nom du parent ou tuteur
- Confirmation verbale que vous souhaitez refuser que votre enfant participe à l'enquête SEED.